

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 50 du 13 novembre 2015

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte 5

INSTRUCTION N° 77428/DEF/GEND/DPMGN/SDC/BRCE
portant abrogation d'un texte.

Du 22 octobre 2015

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale ; sous-direction des compétences ; bureau du recrutement, des concours et des examens.*

INSTRUCTION N° 77428/DEF/GEND/DPMGN/SDC/BRCE portant abrogation d'un texte.

Du 22 octobre 2015

NOR D E F G 1 5 5 1 9 5 4 J

Texte abrogé :

Instruction n° 63799/DEF/GEND/SRH/SDC/BREC du 3 juin 2009 (BOC N° 22 du 26 juin 2009, texte 8 ; BOEM 651.2.4).

Référence de publication : BOC n° 50 du 13 novembre 2015, texte 5.

L'instruction n° 63799/DEF/GEND/SRH/SDC/BREC du 3 juin 2009 relative à la constitution des dossiers de candidature pour la préparation aux concours d'admission à l'école des officiers de la gendarmerie nationale au titre du corps des officiers de gendarmerie et du corps technique et administratif est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général,
sous-directeur des compétences,*

Didier QUENELLE.